



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

28 octobre 2022

La BCE établit des dispositions transitoires pour les réserves obligatoires suite à la prochaine introduction de l'euro en Croatie

- L'introduction de l'euro en Croatie signifie que les banques croates sont soumises aux réserves obligatoires
- L'intégration sans heurt des établissements croates dans le système de réserves obligatoires de l'Eurosystème nécessite des dispositions transitoires

Le 20 octobre 2022, le Directoire de la Banque centrale européenne (BCE) a adopté une décision relative à l'application de réserves obligatoires par la BCE suite à l'introduction de l'euro en Croatie qui interviendra le 1^{er} janvier 2023 (BCE/2022/36).

À compter du 1^{er} janvier 2023, les établissements de crédit et les succursales d'établissements de crédit (dénommés ci-après « établissements ») situés en Croatie seront assujettis au régime de réserves obligatoires de l'Eurosystème. Comme la période normale de constitution des réserves s'étendra du 21 décembre 2022 au 7 février 2023, des dispositions transitoires sont nécessaires afin d'assurer l'intégration sans heurt des établissements concernés dans le système de réserves obligatoires de l'Eurosystème sans imposer de charge disproportionnée aux établissements situés en Croatie.

La décision, conformément à celles qui ont été prises lorsque d'autres pays ont rejoint la zone euro, prévoit par conséquent que l'application du régime de réserves obligatoires aux établissements situés en Croatie comportera une période de constitution transitoire allant du 1^{er} janvier au 7 février 2023. En outre, la décision établit des règles spécifiques régissant l'application de réserves obligatoires durant la période de transition et définit la méthode de calcul de l'assiette des réserves pour la période transitoire en ce qui concerne les exigibilités envers des établissements situés en Croatie. À cet égard, les établissements situés dans d'autres pays de la zone euro peuvent décider de déduire de leur assiette de réserves toute exigibilité envers des établissements situés en Croatie pour les

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

Communiqué de presse / 28 octobre 2022

La BCE établit des dispositions transitoires pour les réserves obligatoires suite à la prochaine introduction de l'euro en Croatie

périodes de constitution de réserves allant du 21 décembre 2022 au 7 février 2023 et du 8 février au 21 mars 2023.

Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Verena Reith, au :
+49 69 1344 5737.**

Notes

- Pour plus d'informations sur le système de réserves obligatoires de l'Eurosystème, cf. la [page spécifique sur le site internet de la BCE](#) et la [note explicative correspondante](#).
- Cf. également la [décision \(UE\) 2022/2071](#).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France